

## Le précarariat. Direction en deçà de l'emploi ?

Xavier Dupret (CFS asbl)

*La présente analyse aborde la question du précarariat. Cette problématique a fait l'objet d'une formation organisée par CFS en partenariat avec Lire et Ecrire Bruxelles. De plus, un numéro du Fil Rouge (numéro 16-17 d'octobre 2012) a porté sur la montée du précarariat dans nos sociétés. Ce numéro constituait en un approfondissement de l'exposé que Robert Castel avait donné dans le cadre de l'Université populaire en février 2011.*

Divers écrits de Robert Castel ainsi que ce numéro du Fil Rouge constituent la matière de référence à partir de laquelle ce texte a été composé. Commençons par préciser la portée et la dimension du concept de précarariat.

### *Cadrage du concept*

À partir d'un texte de Robert Castel publié en 2007<sup>1</sup>, on appréhendera le concept de précarariat relativement aux évolutions du marché intervenues depuis une trentaine d'années dans nos pays. Le mouvement en question porte sur le passage de l'emploi stable et protégé à des formes davantage « atypiques » de mise au travail. Dès le début des années 80, la montée du chômage de masse, du moins, en Europe occidentale, s'est accompagnée d'un dépérissement de l'emploi classique. Ce processus s'est instauré en raison d'un chômage de masse qui touche, depuis des décennies, un cinquième de la population active. En dépit de variations conjoncturelles qui, jusqu'au début des années nonante, ont parfois pu donner l'impression que le plein-emploi était de retour grâce à la croissance du PIB, tout indique que nos sociétés doivent vivre avec « *l'existence apparemment incompressible d'une population hors-travail (...), en dépit de multiples tentatives déployées et du traitement social du chômage et (...) des alternances politiques* ». <sup>2</sup> La montée de ce chômage de masse structurel s'est accompagnée de la multiplication de contrats de travail qui sortaient du cadre de l'emploi classique tel qu'il s'était imposé durant les trente Glorieuses (1945-1975). D'un point de vue formel, il s'agit, pour l'essentiel, des contrats à durée indéterminée, des missions d'intérim et du travail à temps partiel.

La multiplication de ce nouveau type d'emploi a favorisé une insertion « par à-coups » dans le travail salarié. Car il en a résulté une multiplication de situations brouillées du point de vue des repères de l'emploi traditionnel et se caractérisant par des formes intermittentes d'insertion sur le marché du travail et, plus globalement, une alternance (parfois, sur un mode continu) de périodes d'emploi et de non-emploi, particulièrement pour les jeunes travailleurs. Cette situation brouille radicalement les repères sur lesquels sont établies les normes de protection sociale. A commencer par l'assurance

---

<sup>1</sup> CASTEL Robert, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarariat ? » in Serge Paugam (dir.) *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris : PUF (Coll. « Le lien social »), 2007, pp. 416-433.

<sup>2</sup> CASTEL Robert, op.cit., p.418.

contre le chômage lui-même. Christian Topalov<sup>3</sup> a démontré, qu'historiquement, le concept de chômeur n'a de sens que mesuré par rapport à un certain nombre de critères. Parmi ceux-ci, une durée d'activité. Ce qui a pour conséquence qu'un chiffonnier ou un travailleur occasionnel, lorsqu'ils ne sont pas occupés, ne peuvent être considérés comme des chômeurs puisque la nature irrégulière de leur travail ne leur permet pas d'entrer dans la définition de la population active. C'est dans ce cadre que Robert Castel émet l'hypothèse suivant laquelle la frontière entre le travail et le non-travail s'est, dans nos sociétés, peu à peu brouillée.

Ce faisant, il est possible, pour ce qui concerne les populations présentant les plus longues durées de chômage, de formuler l'hypothèse suivante. Sur la base des tensions observées depuis 30 ans sur le marché de l'emploi et renforcées par la crise qui a éclaté à l'été 2007, on peut envisager l'existence, au sein du noyau dur du chômage, de situations de non-emploi qui ne seraient pas, en réalité, du chômage puisque des demandeurs d'emploi ne seraient pas ou plus susceptibles de (re)trouver un emploi.

Cette expérience de développement de formes d'emplois ne garantissant pas de perspective d'intégration, sinon permanente du moins à long terme, dans le collectif des travailleurs, c'est le précaire. Le précaire s'est peu à peu imposé comme la référence des nouveaux contrats de travail. Voilà pourquoi il n'est pas (encore ?) majoritaire dans nos sociétés puisqu'il ne concerne que les nouveaux entrants sur le marché de l'emploi. Rappelons, à cet égard, que si ces nouveaux emplois ne représentaient, pour la France de 2007, que 13% du stock d'emplois existant (contre 3% en 1970), ils équivalaient, en termes de chiffres de flux, à près de 74% des contrats de travail conclus dans l'Hexagone en 2005.

Ces considérations concernent quasi exclusivement le secteur privé. Il ne faut, à cet égard, pas perdre de vue que la fonction publique est de plus en plus touchée par le phénomène du précaire. En 2002, en France, 16% des salariés des travailleurs du secteur public relevaient d'un contrat court contre 12% des salariés du privé. L'image d'Epinal décrivant le secteur public comme celui qui défend le mieux la stabilité de l'emploi perd de plus en plus de sa pertinence. Un cran plus haut dans le précaire, on retrouvera toutes les formes de contrats absolument dérogatoires au droit du travail dans la mesure où ils laissent à l'employeur un pouvoir quasi absolu en raison de l'absence de procédure de licenciements<sup>4</sup>. C'est par exemple le cas des travailleurs employés en ALE.

### *Le précaire à Bruxelles*

La parole syndicale que CFS a choisi de diffuser provient de deux délégués du secteur du nettoyage affiliés à la FGTB. De ces contacts, il est apparu que la structure syndicale est relativement peu adaptée à la démultiplication des employeurs sur un même site ou quand dans une même entreprise, il y a des salariés dépendant de structures différentes. Historiquement, le syndicalisme s'est construit sur la base de l'entreprise. Voilà pourquoi il est délicat pour le syndicat d'accompagner des salariés qui travaillent dans le périmètre de l'entreprise mais en dehors de son cadre juridique. Les pratiques patronales, en matière d'externalisation, visent à émietter le front des résistances syndicales. Partant, à titre d'alternative visant à recréer les conditions de possibilité d'un rapport de forces, on notera les tentatives visant à recréer un syndicalisme territorial. Ce dernier fonde l'action du syndicat sur le site de production et non plus l'entreprise. En l'occurrence, il s'agit d'avoir un

<sup>3</sup> TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris : Ed. Albin Michel, 1994.

<sup>4</sup> CASTEL Robert, op.cit., p.422.

syndicat pour un centre commercial ou pour un chantier de façon à pouvoir réunir l'ensemble des sous-traitants dans une même structure. Les délégués interrogés ont pointé trois facteurs qui permettent d'expliquer la montée de la précarité dans le secteur du nettoyage.

Tout d'abord, il y a la montée de la sous-traitance. Cette dernière a commencé dans les années 70. Pour comprimer les coûts de main d'œuvre, les entreprises commanditaires ont fait appel à des entreprises de services qui appartenaient à des commissions paritaires moins favorables. Avec le temps, la complexité des systèmes de sous-traitance s'est approfondie. Il n'est pas rare de rencontrer des situations où le donneur d'ordres n'est, en réalité, pas le même que celui qui a signé les contrats avec l'entreprise de nettoyage alors que les travailleurs dépendent d'une troisième entreprise.

La donne se complique encore du fait de la présence d'intérimaires dans les équipes de travail. Ensuite, il convient de mentionner que le temps partiel subi a beaucoup contribué à déstabiliser les conditions de travail dans le secteur. Alors que la sous-traitance remonte aux années 70, la fragmentation du temps de travail remonte au début des années 2000. Jusqu'à cette époque, la majorité des travailleurs commençait directement par un CDI. Parfois, il s'agissait d'un contrat à temps partiel laissant la possibilité de prêter des heures supplémentaires. La donne a, depuis, évolué vers davantage de précarisation de l'emploi d'un point de vue contractuel. Les donneurs d'ordres appliquent une politique de baisse des coûts que les employeurs du secteur du nettoyage ne manquent pas de répercuter sur leurs employés. Par ailleurs, de plus en plus d'employeurs du nettoyage sont des multinationales soumises aux mêmes règles de valorisation du capital que les donneurs d'ordre. Ce qui a eu pour effet de dégrader encore plus les conditions de travail. Ainsi, les employeurs se sont progressivement déchargés du transport des équipes. Ce point n'a rien d'anecdotique puisque le travail se déroule souvent dans des zones peu accessibles (notamment, des zones industrielles) pendant la nuit ou à l'aube. De même, le recours de plus en plus fréquent aux CDD, au sein des entreprises de nettoyage, entre dans cette stratégie d'abaissement des coûts. Enfin, la multiplication des emplois aidés en Belgique a conduit à une précarisation du travail dans le secteur du nettoyage. Le nettoyage ou le bâtiment constituent deux secteurs où il est possible de faire de l'insertion socioprofessionnelle. Les pouvoirs publics ont conçu une série de plans d'aides à l'embauche (Activa et Win-Win) consistant en des exonérations de charges sociales pour l'embauche de chômeurs de longue durée. Il en résulte, d'après les délégués interrogés, une dégradation des conditions de travail dans le secteur qui prend la forme d'une importante rotation de l'emploi permettant aux employeurs de bénéficier des primes. De manière plus générale, l'évolution du secteur du nettoyage témoigne de ce que, sous la pression de forts taux de chômage, la transformation d'un secteur en « gisement d'emplois pour les personnes peu qualifiées » (air archiconnu). A titre d'exemplification des effets pervers, on mentionnera les clauses sociales dans les marchés publics. Ces dernières mettent les entreprises dans l'obligation d'engager un pourcentage de chômeurs de longue durée. Dans le secteur du nettoyage, ce type de dispositions conduit à ce que des entreprises remercient des travailleurs de façon à compter dans leurs équipes de travail le nombre requis de chômeurs de longue durée et donc, remporter le marché public.

Ces données ont été confirmées par l'analyse territoriale qu'a menée CFS. Cette dernière a été développée à partir d'un point de vue différent, à savoir une expertise de type territorial. CFS a fondé son travail d'investigation sur le constat que c'est dans les quartiers les plus défavorisés que se concentrent les personnes les plus éloignées d'un emploi stable. L'observation des dispositifs a été réalisée pour une bonne part à Saint-Gilles.

D'abord parce que bon nombre de travailleurs sociaux de cette commune se questionnent ensemble sur ces problèmes, dans diverses concertations locales. Ensuite parce que Saint-Gilles est une commune pauvre de la première couronne, où les dispositifs ont été développés de manière volontariste. Les résultats de cette enquête sont disponibles dans le dernier numéro des cahiers du Fil Rouge<sup>5</sup>. Très succinctement, on dira que l'enquête menée par CFS confirme pour la Région de Bruxelles-Capitale, les constats dressés par Robert Castel pour la France. La mise en œuvre de la politique de l'Etat social actif dans les dispositifs sondés par l'enquête de CFS permet de repérer les tendances suivantes. Paradoxalement, alors que l'Etat social actif vise à faire accepter, coûte que coûte, n'importe quel emploi aux personnes (« il faut s'activer ») pour accroître l'autonomie des personnes, on remarque que les personnes en situation d'emploi précaire sont en situation de perte d'autonomie. Le travailleur à la journée, par exemple, vit dans l'attente du coup de téléphone synonyme d'heures de travail. Dans ce contexte, il n'y a plus moyen d'organiser sa vie. Toute la vie est suspendue à un appel téléphonique qui vient ou ne vient pas. Comment se projeter à quelques semaines voire quelques jours dans ces conditions ? De plus, le travail précaire est très mal payé. Il en résulte, pour les personnes concernées, une réelle perte de solvabilité. Aucun projet d'emprunt ne peut être formulé dans ces conditions.

Pour les plus favorisés, la famille peut jouer un rôle de relais. Pour ceux qui ne bénéficient pas de ce réseau de parents ou d'amis solvables, le précaire est souvent vécu comme un isolement profond dont les gens se sentent individuellement coupables. Dans tous les cas, l'endettement guette. Nombre de situations d'endettement sont, en effet, liées au basculement d'une situation d'emploi de bonne qualité dans le précaire. Plus fondamentalement, la durée limitée du contrat rend difficile l'implication du travailleur précaire dans son travail. Les précaires sont essentiellement « de passage ». A titre d'affaiblissement du lien social, on mentionnera le fait que les précaires éprouvent, à titre subjectif, les précaires n'ont pas le sentiment d'être soutenus ou défendus, que ce soit par les partis politiques ou les syndicats. Leur première demande, de manière générale, concerne la stabilisation de leur emploi. En dehors de cette « revendication » individuelle, ils éprouvent des difficultés à s'insérer dans une démarche de revendications collectives. Ces constats vaudront-ils pour davantage encore de travailleurs demain ?

#### *Austère conclusion*

A l'heure où des plans d'austérité s'abattent sur l'Europe, il est important de revenir sur les défis sociopolitiques que pose la montée du précaire aux sociétés européennes. Avant tout, signalons que les plans d'austérité constituent une erreur macroéconomique fondamentale qui ne fera que renforcer les tendances à la précarisation de l'emploi sur le Vieux Continent.

La Belgique devrait enregistrer une croissance de 0,2% en 2013. La croissance belge, bien qu'étant des plus modérées, sera clairement supérieure à la moyenne de la zone euro, pour laquelle les autorités européennes tablent sur une diminution de 0,3% du PIB.

L'impact de ces taux de croissance anémiques sur l'emploi est des plus clairs. Pour que le chômage reste stable d'une année sur l'autre en Belgique, il est nécessaire que l'économie du pays croisse de 2%, de façon à compenser les gains de productivité du travail. En clair, on peut prévoir que le chômage en Belgique va encore augmenter cette année. Le chômage, à l'échelle de l'Union

---

<sup>5</sup> Collectif Formation Société, *Les Cahiers du Fil Rouge : Sur le précaire*, n° 16-17, Bruxelles : CFS, 2012, pp.30-38.

européenne, devrait s'aggraver et toucher 12,2% de la population active, avec des pointes à plus de 25% en Espagne et en Grèce.

*« Les chiffres sont en effet très contrastés. Le taux de chômage va atteindre 27% cette année en Grèce et 26,9% en Espagne, deux pays durement touchés par la crise et les mesures d'austérité. Il ne décroîtra que très légèrement en 2014, à 25,7% en Grèce et 26,6% en Espagne. Le chômage sera cette année à 5,7% en Allemagne, 10,7% en France et 11,6% en Italie. Le seul pays à rester en-dessous de 5% est l'Autriche, avec un taux de 4,5% prévu en 2013. »<sup>6</sup>*

A l'heure où ces lignes étaient écrites, la Commission tablait sur une remontée du PIB pour la zone euro et la Belgique en 2014. Cette prévision doit être interprétée avec prudence. En novembre, la Commission envisageait une sortie de la récession, cette année, avec une croissance quasi nulle de 0,1%<sup>7</sup>. Elle prévoit une reprise seulement en 2014, avec une croissance de 1,4% en zone euro et de 1,6% pour l'ensemble de l'Union européenne.

Entretemps, le caractère déprimant de la politique de l'Union est passé par là. D'où un décalage entre les prévisions et la réalité. De toute manière, quand bien même les taux de croissance présentés par la Commission pour l'économie belge se révélaient justes, ils ne sont pas de nature à contrebalancer les gains de productivité de l'économie belge.

Dès lors, on peut raisonnablement anticiper que le chômage continuera à augmenter dans notre pays au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, la Commission prévenait *« qu'un taux de chômage élevé et persistant porte le risque de devenir structurel en raison de la perte de compétences des salariés sans emploi »*<sup>8</sup>. Ces sombres nouvelles ne seront évidemment pas sans influencer sur la montée du précaire en Europe. Cette tendance constitue un défi pour le socle démocratique sur lequel nos sociétés sont établies. Car avec la montée de la précarité, on note une montée de la stigmatisation du public des travailleurs sans emploi.

Or, *« ces condamnations de tous ceux qui ne travaillent pas (...) sont dangereuses pour la démocratie car elles instituent un clivage qui se creuse entre deux catégories de la population. Il y a les citoyens à part entière, et ce sont toujours ceux qui sont censés tirer leur indépendance et leur dignité de leur travail (ceux « qui se lèvent tôt »). Et il y a les assistés, les parasites, les mauvais pauvres, etc., qui vivent largement au crochet des premiers »*<sup>9</sup>. Les débats concernant l'austérité ne concernent, dès lors, pas que le milieu, plus ou moins fermé, des économistes. Bien au contraire, car il s'agit, en définitive, de refuser la mise en œuvre d'une logique d'apartheid social en Europe. Ni plus ni moins...

---

<sup>6</sup> *Libération*, édition mise en ligne le 22 février 2013.

<sup>7</sup> *La Libre Belgique*, édition mise en ligne le 22 février 2013

<sup>8</sup> Commission européenne, *European economic forecast*, winter 2012-2014, p.4.

<sup>9</sup> CASTEL Robert, « La citoyenneté sociale menacée » in *Cités*, Le nouveau prolétariat, n° 35, 2008.